

# Règlement concours photo jeu “ Drivez votre rentrée”

**ARTICLE 1 :** La société GALEC, société coopérative Groupements d'Achats des Centres E.Leclerc, à capital variable dont le siège social est 26 Quai Marcel Boyer, 94200 Ivry-sur-Seine, immatriculé au Registre du Commerce et des sociétés de Créteil sous le n°B 642 007 99, organise du 29 Août 2016 à 10 h 00 au 10 Septembre 2016 à 23 h 59 sur son compte Facebook un concours photo intitulé « Drivez votre rentrée ».

Le règlement sera disponible sur la page Facebook officielle de E.Leclerc Drive à l'adresse internet suivante : <https://www.facebook.com/leclercdrive/> dans le module même de jeu.

La simple participation au jeu n'entraîne pas automatiquement un gain par le participant, elle est distincte de toute commande de biens.

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès, font l'objet d'un droit d'auteur, et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

**ARTICLE 2 :** La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et du principe du jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la participation au jeu et des gains.

1 <https://www.facebook.com/leclercdrive/>

**ARTICLE 3 :** Ce concours est gratuit (sauf frais de connexion à internet) et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique majeure, déjà client ou non de E. Leclerc DRIVE, résidant en France métropolitaine, ayant un accès à internet, disposant d'une adresse email valide et disposant d'un profil Facebook, à l'exception de toute personne ayant contribué à la conception ou à la mise en œuvre du présent concours.

**ARTICLE 4 :** Le concours commence le 29 Août 2016 à 10 h 00 et sera exclusivement accessible par le réseau Internet sur le compte Facebook officiel de E. Leclerc DRIVE(1). Le jeu concours se terminera le 10 Septembre 2016 à 23 h 59.

La participation au Jeu Principal est ouverte à toute personne majeure, ayant leur pleine capacité juridique, résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), et possédant un compte Facebook. Le Jeu a pour objet de désigner 11 gagnants dans les conditions ci-après décrites. La participation est limitée à une tentative par jour pour un même utilisateur (même nom, prénom, code postal), pendant toute la durée du jeu.

## **ARTICLE 5 : PRINCIPE DU JEU PRINCIPAL**

### Article 5.1 : PRINCIPES

Les participants disposent de treize (13) jours pour participer au concours.

Le jeu concours donnera lieu à la désignation de 11 gagnants. La désignation des gagnants sera déterminée par un tirage au sort effectué parmi les 500 photos ayant recueilli le plus de votes et respectant le thème "concours photo : Drivez votre rentrée " qui définit le concours. Le tirage au sort aura lieu le Lundi 12 Septembre à 10h00 au siège de la société organisatrice, via le plugin Random System d'Excel.

En cas de non réponse des gagnants sous 7 jours inclus à compter de la date d'envoi du mail les informant de leur lot, la société organisatrice se réserve le droit de récupérer le lot La participation au concours photo est limitée à une participation par personne. Pour qu'un internaute devienne éligible, seule sa première participation sera prise en compte en fonction de son adresse IP enregistrée. Si une même personne dispose de plusieurs adresses mail et participe plusieurs fois au jeu, seule la première participation sera prise en compte. A défaut, le participant sera exclu du bénéfice du jeu.

1 <https://www.facebook.com/leclercdrive/>

## Article 5.2 : MODALITÉS DU JEU ET DÉSIGNATION DU GAGNANT

Les participants devront se prendre en photo durant la période de rentrée scolaire prêts à reprendre leurs activités professionnelles, scolaires, culturelles, associatives, sportives ... Ils pourront ensuite poster leur photo sur la page Facebook de Leclerc DRIVE durant la période du jeu via l'application mise en place sur page fan de Leclerc DRIVE . Ils pourront inviter leurs amis à participer au jeu et à voter pour leur photo. Toute photo publiée doit appartenir à son auteur et pourra être réutilisée par E.Leclerc DRIVE dans le cadre de ses opérations commerciales.

Le gagnant sera, à la fin du jeu, recontacté dans un délai de 72 heures ouvrées, via message privé sur Facebook ou par mail afin d'en savoir plus sur les conditions de son lot.

Pour valider son gain, le gagnant devra impérativement envoyer la photo ayant été utilisée lors du jeu en haute définition à [reseauxsociaux.leclercdrive@galec.fr](mailto:reseauxsociaux.leclercdrive@galec.fr) dans les 7 jours suivants l'annonce du résultat. Toute participation ne respectant pas les conditions du règlement sera automatiquement disqualifiée.

La société Organisatrice se réserve le droit de vérifier les coordonnées des gagnants et leur authenticité. Toute falsification entraîne l'élimination du participant et/ou du gagnant.

La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public toutes taxes comprises (TTC) en euros couramment pratiqué ou estimé en France à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

## **ARTICLE 6 : DOTATION**

Lot 1: 1 Robot Cookeo Moulinex

Valeur unitaire du lot : 229 €

Lot 2 :

5 Tote bag logoté Leclerc Drive. Valeur unitaire : 10 €

1 <https://www.facebook.com/leclercdrive/>

Lot 3 :

5 troussees logotées Leclerc Drive Valeur unitaire : 5 €

Les dotations ne pourront ni être échangées, ni revendues, ni remboursées même partiellement, ni portées au crédit d'un compte, ni faire l'objet d'un escompte. Aucun rendu de monnaie ne sera effectué. Les lots peuvent être remplacés en cas de perte, de vol ou de fin de validité.

**ARTICLE 7 :** Tout gagnant qui ne réclamerait pas son lot ou qui ne fournirait pas son adresse postale complète 1 mois après avoir été contacté par téléphone et/ou email et/ou message Facebook par l'entreprise organisatrice se verrait alors dans l'impossibilité de le réclamer. Celui-ci serait alors redistribué ou utilisé pour un prochain jeu de l'enseigne.

**ARTICLE 8 :** Du fait de l'acceptation de son lot, le gagnant autorise la société organisatrice à utiliser son nom, prénom, pseudo, nom de compte, sa photo, la photo gagnante, l'adresse postale et/ou internet dans toute manifestation promotionnelle liée au présent concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

**ARTICLE 9 :** La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si, en cas de force majeure ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté, ce concours devait être partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Il est en outre précisé que celle-ci ne pourra être également tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage qui résulterait, d'une façon quelconque, d'un problème d'accès au compte Facebook et donc au compte Facebook officiel de E. Leclerc DRIVE.

**ARTICLE 10 :** Les participants sont informés que les données nominatives résultant de leur participation enregistrées dans le cadre du présent jeu (nom utilisé sur le profil Facebook), sont nécessaires à la prise en compte de leur participation au jeu. Elles pourront être utilisées à des fins promotionnelles par la société organisatrice. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression aux données le concernant en s'adressant par courrier à : GALEC, 26 Quai Marcel Boyer, 94200 Ivry-sur-Seine.

1 <https://www.facebook.com/leclercdrive/>

**ARTICLE 11 :** Ce jeu est soumis au droit français. Toute réclamation devra être adressée dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date de fin du jeu.

**ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE :** Il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi française.

**ARTICLE 13 : INFORMATIQUE ET LIBERTES :** En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés » relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les traitements automatisés des données personnelles réalisés à partir du site Internet [www.e-leclerc.com](http://www.e-leclerc.com) ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). De plus, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : SC GALEC – GT DRIVE- Jeu « Drivez Votre Rentrée » - 26, Quai Marcel Boyer – 94200 Ivry-sur-Seine.

Les données collectées relatives aux prospects sont conservées un an et celles relatives à des clients sont conservées pendant trois ans à compter de la dernière mise en contact.